



COMMUNE DE MÉRY LA BATAILLE

15 Rue du Bois – 60420 Méry-la-Bataille

☎ : 03.60.37.11.94

✉ : commune.merylabataille@akeonet.com

N° SIRET : 216 003 921 00014

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MÉRY LA BATAILLE **Séance du 28 mai 2024 à 19h30**

Le 28 mai 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mai 2024 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DA SILVA, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs

Sébastien MOLAND, Philippe DEVOIR, Cédric MAILLY,

Nathalie LOGNAND, Régis THOQUER, Mathieu NOCHALSKI

Clémence VARLET, Laëtitia BOCQUILLET, Alexandre JACQUOT, Ophélie MANSARD

Pouvoir(s) : *Karine DEVOIR à Philippe DEVOIR, Franck PEUTAT à Sébastien MOLAND*

Absent :

Secrétaire : *Cédric Mailly*

Encaissement chèques

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à encaisser les chèques suivants :

- ↪ Chèque n°2022687 Caisse des dépôts (SELARL JURIJUST) pour un montant de 300,00 €
- ↪ Chèque n°2022739 Caisse des dépôts (SELARL JURIJUST) pour un montant de 300,00 €
- ↪ Chèque n°2022801 Caisse des dépôts (SELARL JURIJUST) pour un montant de 290,00 €

ENR – accélération des énergies renouvelables

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Conformément à cet entretien :

Un dossier d'information sur les ZAE nR envisagées par la Commune a été consultable du 23 au 30 avril 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe :

- ↪ une personne ayant consigné des observations sur le registre

à l'issue de la concertation, les ZAE nR identifiées dans la cartographie annexée sont validées.

Après échanges, le Conseil Municipal :

Approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,

Arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessous et annexées à la présente,

Précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes du Plateau Picard, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,

Précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communal qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

Éolien :

Autorisation zone Sud à distance de 800m des habitations (à vol d'oiseau)

Exclusion des autres zones

Éolien particulier :

Interdiction en zone urbaine

Méthaniseur (biomasse) :

Exclusion totale en zone urbaine et agricole

Panneau solaire sur toiture :

Interdiction sur bâtiments (école, chapelle, église)

La pose en surimposition autorisée

Autorisée sans nuire à l'esthétisme environnant de la zone urbaine et péri urbaine

Panneau solaire au sol :

Interdiction en zone urbaine

Autorisé en zone agricole avec distance minimum de 500 mètres des habitations (à vol d'oiseau)

Géothermie :

Autorisation

Pompe à chaleur (énergie ambiante) :

Installation autorisée sur la propriété du demandeur

Informations :

- ↳ Rappel du comité de projet éolien le mercredi 29 mai 2024 à 18h30 (salle des fêtes).
- ↳ Bureau de vote des élections européennes le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h
- ↳ Labellisation Villes et Villages fleuris 2024 (passage du jury courant juin)
- ↳ Achat d'un véhicule pour le service technique
- ↳ Dossier boulangerie – procédure en cours avec huissier

Questions diverses

- ↳ Monsieur Moland rappelle son rendez-vous du 28/05/2024 après-midi avec la société T2M à la salle des fêtes concernant le lave-vaisselle, un devis est un cours de réalisation pour le remplacement. Il intervient également au niveau du restaurant concernant l'assainissement, des devis sont également en cours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 28 mai 2024 a comporté 2 délibérations comme suit :

1	Encaissement chèques	N° 24-05-01
2	ENR – accélération des énergies renouvelables	N° 24-05-02

Isabelle DA SILVA		Sébastien MOLAND	
Laëtitia BOCQUILLET		Franck PEUTAT (P)	
Clémence VARLET		Régis THOQUER	
Nathalie LOGNAND		Cédric MAILLY	
Karine DEVOIR (P)		Ophélie MANSARD	
Philippe DEVOIR		Alexandre JACQUOT	
Mathieu NOCHALSKI			